

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**6<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 15 novembre 2013**

CG 13/6<sup>ème</sup>/VII-02

*L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**VALORISATION DE LA PENTE D'EAU  
DE MONTECH**

---

Dans le cadre du lancement du projet de **réhabilitation par VNF de l'ouvrage technique de la Pente d'Eau de Montech**, prévue en 2015, une réflexion est menée par les services du département depuis 2012 concernant les opportunités de développement de l'activité touristique autour de ce **patrimoine départemental exclusif** dont la notoriété demeure intacte malgré l'absence d'activité depuis 2010.

Conscient des enjeux de développement liés notamment à la croissance de la fréquentation de la vélo voie verte, des aménagements fluviaux réalisés depuis 10 ans, le Conseil Général a mandaté le Cabinet "Planeth" pour la réalisation **d'une étude relative à la valorisation touristique de la Pente d'Eau de Montech**, étude rendue le 28 février 2013.

Les conclusions de cette étude ont permis d'identifier **un projet et un positionnement stratégique du site de la Pente d'Eau, comme attraction majeure sur l'itinéraire du Canal des 2 Mers.**

### Les objectifs sont les suivants :

- donner une seconde vie à la Pente d'Eau et dynamiser le tourisme à Montech ;
- identifier le site comme un site touristique de Midi-Pyrénées ;
- créer un lieu de visite culturel ;
- favoriser la venue de populations ciblées, en offrant des loisirs et services diversifiés et adaptés (scolaire, groupes, cyclotouristes, etc...).

### Les fonctions du site :

- **un lieu d'accueil** : incluant des stationnements adaptés (parking, aire de camping car, pontons), un espace information ;
- **un lieu de découverte** : concernant des expositions permanentes et temporaires, une approche ludique et pédagogique du Canal, de la Pente d'Eau et des ouvrages exceptionnels sur les canaux du monde, ainsi que des sentiers d'interprétation ;
- **des services aux usagers, de détente et de loisirs** : halte vélo, toilettes, location de bateaux électriques, de vélos, aire de pique nique, jeux, parcours pédestres.

### Les aménagements du site :

L'étude s'est heurtée à la question de la localisation des infrastructures sur le site en raison de :

- l'emprise du site entre la papeterie et le pont situé aux abords de la Pente d'Eau ;
- la présence de bâtiments techniques utilisés par VNF ;
- les conditions de mise à disposition du terrain.

Après discussion, et proposition formulée par VNF, le projet se situerait sur un terrain de 1 300m<sup>2</sup> situé entre les ateliers et la maison éclusière n°13, et comprendrait :

- un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> abritant un **centre d'interprétation**, pouvant accueillir 50 personnes avec un **belvédère** donnant sur le passage de la Pente d'Eau,
- une **halle ouverte** d'accueil de groupes (vélos et visiteurs),
- des **sanitaires publics**,
- un espace distributeur de **boissons**,
- un espace de **jeux pour enfants**.

L'estimation des travaux est évaluée entre **801 000 € et 895 000 € HT**.

Au-delà de ce projet principal, des **options** sont envisagées pour 150 000 € :

- les aménagements paysagers,
- l'accessibilité sur deux niveaux,
- l'aménagement d'un espace accueil vélos,

Enfin, le traitement de l'entrée du site, de la signalétique et de la clôture est évalué à environ **55 000 €**, ce qui porte le projet global entre **1,3 M€ et 1,5 M€ de travaux HT, honoraires et scénographie compris.**

Le parking, ainsi que les aménagements paysagers seraient pris en charge par la commune ou la communauté de communes.

### **L'investissement :**

Le Conseil Général envisage de solliciter environ **50 % d'aide publique** (l'Europe (Feder) et la Région) sur ce projet d'intérêt départemental. L'investissement prévisionnel à financer par le Conseil Général serait donc de **750 000 €**.

Cela correspond à une annuité de l'ordre de 50 000 à 52 000 € sur 15 ans.

Le Conseil Général assurera **la maîtrise d'ouvrage**, deviendra propriétaire de l'ensemble des installations et les **mettra ensuite à disposition** de la commune selon des dispositions juridiques et financières à définir le moment venu.

La réfection du mécanisme de la pente d'eau sera quant à elle prise en charge par **Voies Navigables de France pour 2 600 000 euros.**

### **L'exploitation**

L'étude a établi plusieurs scénarii avec chaque fois, un budget prévisionnel en recettes et en dépenses.

La Communauté de Communes Garonne et Canal a délibéré en date du 27 septembre 2013, en faveur de la prise en charge du **fonctionnement** du futur site (cf. annexe 2) ; quant au Conseil Général, il mettrait à disposition des emplois saisonniers durant la période d'été.

En ce qui concerne la Pente d'Eau, il revient à VNF le soin d'en organiser l'exploitation.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le principe de valorisation touristique autour de la Pente d'Eau de Montech selon les principales modalités suivantes :

### ⇒ *Aménagement du site :*

- un centre d'interprétation avec un belvédère,
- une halle ouverte d'accueil de groupes,
- des sanitaires publics,
- un espace distributeur de boissons,
- un espace de jeux pour enfants ;

### ⇒ *Investissement :*

- le Conseil Général assurera la maîtrise d'ouvrage, deviendra propriétaire des installations pour les mettre ensuite à disposition de la commune,
- Voies navigables de France prendra en charge la réfection du mécanisme de la pente d'eau ;

### ⇒ *Exploitation :*

- la communauté de communes Garonne et canal prendra en charge le fonctionnement du futur site,
  - le Conseil Général mettra à disposition des emplois saisonniers pendant l'été,
  - Voies navigables de France organisera l'exploitation de la pente d'eau ;
- Précise que le montant du projet global se situe entre 1,3 MF et 1,5 MF de travaux HT, honoraires et scénographie compris ;
  - Autorise à cet effet Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions qui seront présentés lors du Budget Primitif 2014 dans une perspective d'ouverture du site pour l'été 2015.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,